

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE S/4482/Add.2 10 septembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

QUATRIEME RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISE EN APPLICATION DES RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE S/4387, DU 14 JUILLET 1960, S/4405, DU 22 JUILLET 1960, ET S/4426, DU 9 AOUT 1960

Additif No 2

NOTE VERBALE, EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 1960, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE

Le Représentant permanent de la Belgique présente ses compliments à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la note qui lui a été adressée en date du 8 septembre 1960 au sujet d'une cargaison d'armes qui aurait été déchargée à Elisabethville en date du 7 septembre 1960.

D'après les renseignements recueillis et communiqués par le Gouvernement belge, certaines armes légères d'origine belge seraient, en effet, parvenues au Katanga ces derniers jours. Cependant, leur poids total n'atteindrait en aucun cas le chiffre de neuf tonnes cité dans la note verbale susmentionnée.

Dès que le Gouvernement belge a été mis au courant de la livraison dont il s'agit, il a fait ouvrir une enquête approfondie et sévère à ce sujet. D'après ses informations, il s'agit, en fait d'une commande faîte pour le compte de la Force publique et placée dès avant la date du 30 juin 1960. L'exécution de cette commande est due à l'inadvertance d'un fonctionnaire mal informé.

Les mesures requises ont immédiatement été prises par les Autorités belges en vue d'exclure de la manière la plus absolue qu'un acte du même genre puisse encore avoir lieu dans l'avenir.

Le Gouvernement belge regrette qu'une décision administrative aux effets malencontreux a donné lieu à la note que le Secrétaire général a adressée le 8 septembre à son Représentant permanent à New York.

Le Représentant permanent de la Belgique saisit cette occasion de réitérer à Monsieur le Secrétaire général l'assurance de sa très haute considération.